

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 22 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme VOL Fabricia, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, BAUMIER Pascal, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mme THOMAS Anne, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mmes HELMINGER Karine, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine,

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 059**

#### **Bons d'achat de Noël pour le personnel communal**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder aux agents municipaux et à leurs enfants jusqu'à 14 ans, des bons d'achat pour les fêtes de fin d'année.

Ces bons avaient une valeur de 45,00 € par agent (9 agents) et par enfant de moins de 15 ans (3 enfants) en 2013. Le total s'élevait à 540,00 €.

Les crédits sont inscrits à l'article 6232 - Fêtes et cérémonies - du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'allouer cette année des bons d'achat aux agents municipaux en fonction au 1<sup>er</sup> novembre, ainsi qu'à leurs enfants de moins de 15 ans au 31 décembre de l'année concernée, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- FIXE la valeur de ces bons à 45,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



**Département de la Meuse**

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 22 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme VOL Fabricia, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, BAUMIER Pascal, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mme THOMAS Anne, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mmes HELMINGER Karine, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine,

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

**Délibération 2014 / 058**

**Affouages**

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune selon les articles L243 alinéas 1 - 2 - 3 du code forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 1A, 17, 21 et diverses.

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants : WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, HUMBLET Philippe.

Le délai d'enlèvement des bois d'affouages est fixé au 15 septembre 2015.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant conformément aux dispositions de l'article L243-1 du code forestier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 22 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme VOL Fabricia, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, BAUMIER Pascal, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mme THOMAS Anne, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mmes HELMINGER Karine, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine,

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 057**

#### **Vente de bois**

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

Le mode de vente sera le suivant :

- Vente en bloc et sur pieds des parcelles 1A, 13, 14 et 19, et charge l'ONF de fixer le prix de retrait,
- Vente en régie traditionnelle sur les grumes avec maîtrise d'œuvre ONF, et contrat SEFE pour trituration d'une partie des parcelles 13 et 14.
- Confie à l'O.N.F. la maîtrise d'œuvre de ce dossier.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 22 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mme VOL Fabricia, Adjoint, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, BAUMIER Pascal, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mme THOMAS Anne, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : Mmes HELMINGER Karine, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine,

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 056**

#### **Recrutement d'un agent en CUI-CAE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin temporaire d'un agent pour l'école maternelle, suite à une forte augmentation des effectifs à la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (20 heures par semaine) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- DECIDE que le recrutement se fera dans le cadre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

